



La commune face à la prévention des risques naturels majeurs



1. Les services de l'État en charge du risque ;
2. Le risque naturel majeur ;
3. L'Hérault ;
4. Prise en compte des risques à l'échelle intercommunale ;
5. Le risque majeur « inondation » ;
6. Le risque majeur « incendie de forêt » ;
7. Prise en compte des risques par la commune ;
 - 7.1 Les PPRN ;
 - 7.2 Les autres cas ;
8. Le pouvoir de police du maire.



1. Les services de l'État en charge du risque

DDTM 34 Service SAFEN
Unité Forêt Biodiversité Chasse

Forêt	Nature
Contrats FFN	Chasse
DFCI	Natura 2000
Défrichements	PPRif
Contrôles forêt	Risque majeur IF

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM 34 Service SER
Unité Prévention des risques naturels et technologiques

PPRN (i, if, MT)	Études d'aléa
PPRT	DDRM
Plans d'aménagement et de protection contre les inondations	Information des acquéreurs et des locataires

1. Les services de l'État en charge du risque

Prévention des risques naturels majeurs

Le risque naturel majeur

2. Le risque naturel majeur

Prévention des risques naturels majeurs

L'aléa :




Probabilité qu'un phénomène naturel d'intensité donnée se produise en un lieu donné

2. Le risque naturel majeur

Prévention des risques naturels majeurs

2. Le risque naturel majeur

L'enjeu :



Ensemble de biens exposés (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par un phénomène naturel

Prévention des risques naturels majeurs

2. Le risque naturel majeur

Le risque majeur :

Croisement des niveaux d'aléa et des enjeux



Probabilité qu'a un événement de se produire et conséquences particulières découlant de cet événement

Prévention des risques naturels majeurs

2. Le risque naturel majeur

Prévention des risques naturels majeurs

3. L'Hérault

Les principaux risques naturels dans le département de l'Hérault

Prévention des risques naturels majeurs

3. L'Hérault

Inondation



Incendie de forêt



Mouvements de terrain



Risque littoral



Prévention des risques naturels majeurs

3. L'Hérault

DDRM approuvé par
AP n° 2005/01/420
du 11 février 2005



PROFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON
PREFECTURE DE L'HERAULT

DOSSIER

DÉPARTEMENTAL

DES RISQUES

MAJEURS

2004

http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/securete/Securete_civile/DDR_2004/DDR2004.pdf

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

3. L'Hérault

Inondation

CARTE du RISQUE INONDATION
COMMUNES de l'HERAULT

INONDATION
 1 Faible (10%)
 2 Moyenne (20%)
 3 Forte (30%)
 4 Très forte (40%)

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

3. L'Hérault

Feu de Forêt

CARTE du RISQUE FEU de FORET
COMMUNES de l'HERAULT

FEU DE FORET
 1 Faible (10%)
 2 Moyenne (20%)
 3 Forte (30%)
 4 Très forte (40%)

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

3. L'Hérault

Mouvement de terrain

CARTE du RISQUE MOUVEMENT de TERRAIN
COMMUNES de l'HERAULT

MOUVEMENT de TERRAIN
 1 Communes (10%)

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

3. L'Hérault

Littoral

CARTE du RISQUE LITTORAL
COMMUNES de l'HERAULT

LITTORAL
 Niveau submergion (N1)
 Plage érosion très forte (P2)
 Plage érosion forte (P1)

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

3. L'Hérault

Glissement de terrain

CARTE du RISQUE GLISSEMENT
COMMUNES de l'HERAULT

GLISSEMENT
 Communes (16)

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

3. L'Hérault

Chute de Blocs

CARTE du RISQUE CHUTE de BLOCS
COMMUNES de l'HERAULT

CHUTE de BLOCS
 Communes (19)

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

3. L'Hérault

Effondrement

CARTE du RISQUE EFFONDREMENT
COMMUNES de l'HERAULT



EFFONDREMENT
■ Communes (24)

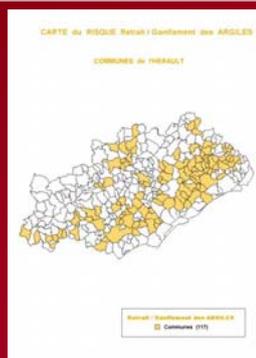
Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

3. L'Hérault

**Retrait
Gonflement
des argiles**

CARTE du RISQUE Retrait/Gonflement des ARGILES
COMMUNES de l'HERAULT



Retrait / Gonflement des ARGILES
■ Communes (17)

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

Risques Technologiques

3. L'Hérault

**Transport de
Matières
Dangereuses**

CARTE du RISQUE Transport Matière Dangereuse
COMMUNES de l'HERAULT



Transport Matière Dangereuse
■ Communes (26)

Prévention des risques naturels majeurs

Risques Technologiques

3. L'Hérault

Industriel

CARTE du RISQUE INDUSTRIEL
COMMUNES de l'HERAULT

RISQUE INDUSTRIEL
2 Communes (2)

Prévention des risques naturels majeurs

Risques Technologiques

3. L'Hérault

Rupture de Barrage

CARTE du RISQUE RUPTURE de BARRAGE
COMMUNES de l'HERAULT

RUPTURE de BARRAGE
1 Commune (1)
1 Commune (1) en cours de réalisation
1 Commune (1) en cours de réalisation

Prévention des risques naturels majeurs

Risques Technologiques

3. L'Hérault

Rupture de Digue

CARTE du RISQUE RUPTURE de DIGUE
COMMUNES de l'HERAULT

RUPTURE de DIGUE
1 Commune (1)

Prévention des risques naturels majeurs

DDRM mis en révision pour 2010 avec approbation en 2011.

3. L'Hérault

Prévention des risques naturels majeurs

Prise en compte des risques à l'échelle communale et intercommunale

4. Prise en compte des risques à l'échelle intercommunale

Prévention des risques naturels majeurs

Le Scot

Le Scot constitue le document d'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale.

Encadré par l'article L121-1 du code de l'urbanisme.

Il doit prendre en compte le risque pour définir les orientations stratégiques d'aménagement.

L'échelle est pertinente d'avoir une analyse globale au niveau du bassin versant pour le risque inondation et du massif forestier (bassin de risque) pour le risque feu de forêt. Le SCOT doit ainsi identifier et définir les zones à risque et proscrire les aménagements futurs dans les zones les plus exposées.

4. Prise en compte des risques à l'échelle intercommunale

Prévention des risques naturels majeurs

L'information préventive :

Le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs réalisé par le maire)

Objectif : **informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent.**

Le maire recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques en question, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

4. Prise en compte des risques par la commune

Prévention des risques naturels majeurs

L'information préventive :

L'IAL - Information des Acquéreurs et des Locataires

Depuis le 1er juin 2006, tout vendeur ou bailleur doit informer l'acquéreur ou le locataire, dès qu'un PPR N ou T est prescrit, anticipé ou approuvé de l'existence des risques, au travers de l'**état des risques**, si ce bien a bénéficié d'une indemnité au titre de CAT-NAT et des indemnités perçues

Pour toute transaction immobilière y compris les locations saisonnières



4. Prise en compte des risques par la commune

Prévention des risques naturels majeurs

Le risque naturel majeur inondation

5. Le risque majeur « inondation »

Prévention des risques naturels majeurs

5. Le risque majeur « Inondation »

Inondation par crue rapide

Inondation fluviale type Hérault, Orb

Rupture de digue

Inondation par ruissellement

Prévention des risques naturels majeurs

5. Le risque majeur « Inondation »

Risques littoraux : érosion et submersion marine

Prévention des risques naturels majeurs

5. Le risque majeur « Inondation »

Repères d'événements majeurs

1988 Nîmes : 10 morts, 505M€ de dégâts
1992 Ouvèze, Vaison la Romaine : 46 morts, 535M€ de dégâts
1999 inondations dans l'Aude : 36 morts, 535M€ de dégâts
2002 Gard (Sommières) : 21 morts, plus de 1 milliard€ de dégâts
déc. 2003 (Arles) : 7 morts, 1,5 md€ de dégâts
septembre 2005 (Gard, Hérault) : 2 morts, 28M€
février 2010 (Xynthia) : 50 morts

Pour mémoire : 600.000 personnes vivent de manière permanente en zone inondable, en LR (soit 25% de la population). 130.000 en 34.

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur
« incendie de forêt »

Le risque naturel majeur incendie de forêt

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur
« incendie de forêt »

Le risque subi (par l'urbanisation)

Sens du vent dominant →



Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur
« incendie de forêt »

Le risque subi (par l'urbanisation)

Sens du vent dominant →



Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur « Incendie de forêt »

Le risque subi (par l'urbanisation)

Sens du vent dominant →



Interface Forêt-Urbanisme

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur « Incendie de forêt »



Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur « Incendie de forêt »



Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur
« incendie de forêt »

Sens du vent dominant

Prévention du
risque subi (par
l'urbanisation)



Detailed description: This slide features a dark red background. At the top left is the logo of the French Republic and the text 'DDTM34'. A vertical sidebar on the left contains the text '6. Le risque majeur « incendie de forêt »'. The main content area has the title 'Prévention des risques naturels majeurs' and 'Prévention du risque subi (par l'urbanisation)'. Below the title, the text 'Sens du vent dominant' is followed by a yellow arrow pointing right. An illustration shows a forest on the left with a fire, a path, and two houses on the right.

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur
« incendie de forêt »

Sens du vent dominant

Prévention du
risque subi (par
l'urbanisation)



Detailed description: This slide is identical in layout to the first one. The illustration shows a forest on the left with a fire, a haystack, a path, and two houses on the right.

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur
« incendie de forêt »

Sens du vent dominant

Prévention du
risque subi (par
l'urbanisation)



Detailed description: This slide is identical in layout to the first two. The illustration shows a forest on the left with a fire, a vineyard, a path, and two houses on the right.

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur « Incendie de forêt »

Prévention du risque subi (par l'urbanisation)

Sens du vent dominant →

Aménagement, gestion et pérennisation des Interfaces Forêt-Urbanisme

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur « Incendie de forêt »

Spécificités du risque incendie de forêt

- 1 Risque naturel ?
95% anthropique !
- 2 Forêt cadre de vie ?
Forêt source de danger ?
- 3 Suppression de la forêt ?
Disparition du risque !

Prévention des risques naturels majeurs

DDTM34

6. Le risque majeur « Incendie de forêt »

Le défrichement

Articles du Code forestier :

- L. 311 - 1 à 5 (bois des particuliers),
- L. 312 - 1 et 2 (bois des collectivités et de certaines personnes morales),
- L. 313 - 1 à 7 (sanctions),
- L. 315 - 1 et 2 (dispositions diverses).

Photo SDIS34-11/09-2007

Prévention des risques naturels majeurs

7.1 Les PPRN

7. Prise en compte des risques par la commune

La prise en compte des risques par la commune

Prévention des risques naturels majeurs

7.1 Les PPRN

7. Prise en compte des risques par la commune

Les PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels)

Rôle

Un document porteur de **contraintes** : arrêter de construire en zone à risque

Un document d'**information** : tout citoyen a le droit à l'information. Connaître le risque pour s'en prémunir.

Un document d'**aide à la décision** pour la commune : développement de l'urbanisation.

Un document **réglementaire** : il vaut servitude d'utilité publique.

Prévention des risques naturels majeurs

7.1 Les PPRN

7. Prise en compte des risques par la commune

Les PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels)

Conséquences d'un PPR approuvé :

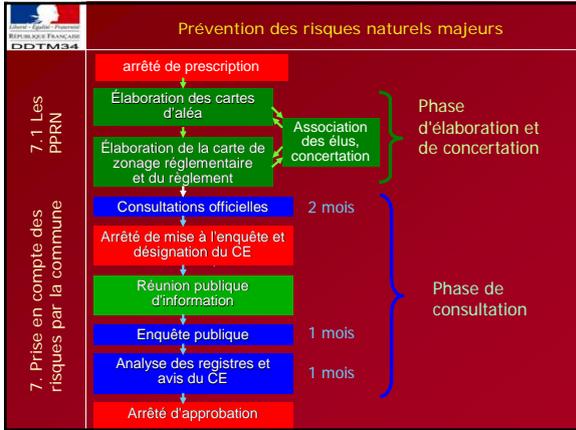
Opposable aux tiers : vaut servitude d'utilité publique, doit être annexé au PLU

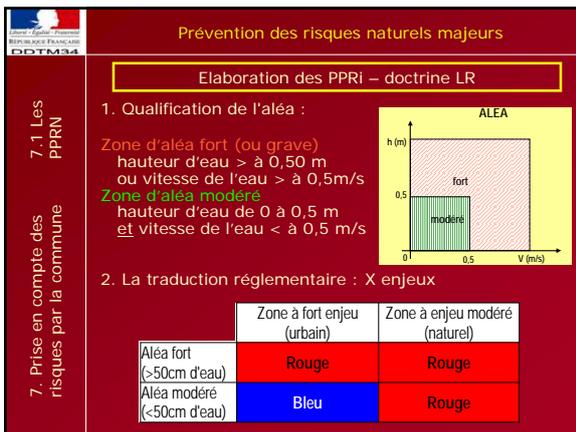
P.C.S. (plan communal de sauvegarde) : à réaliser par la mairie dans un délai de 2 ans après l'approbation du PPR.

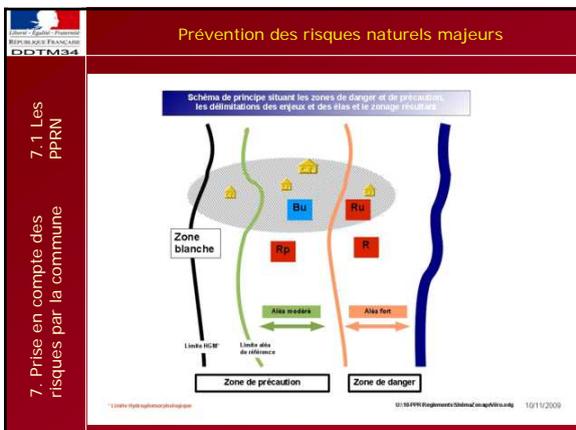
Obligation d'information du public sur le risque par le maire

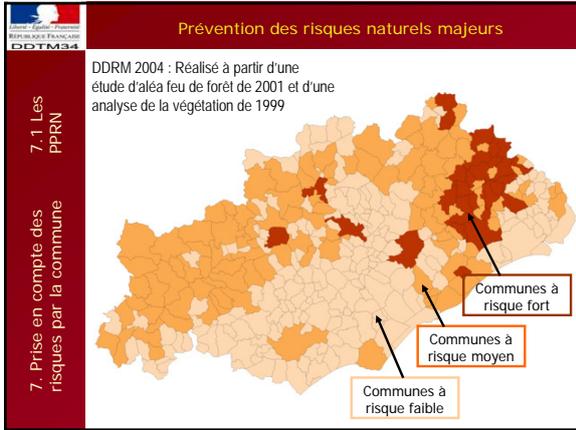
Les mesures de réduction de vulnérabilité (ou mitigation)

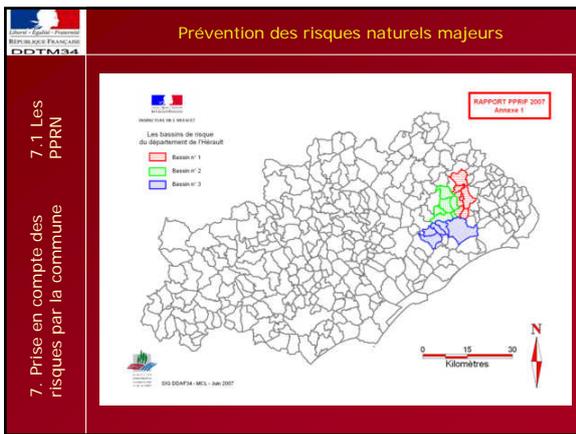
non respect du PPR = peines prévues au L480-4 du CU
Art. L480-4 : L'exécution de travaux ou l'utilisation du sol en méconnaissance des obligations imposées [...] est punie d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder [...] une somme égale à 6000 euros par mètre carré de surface construite [...]. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un complément de six mois pourra être prononcé.













Prévention des risques naturels majeurs

PPRif, définition du zonage
RAPPEL : risque = croisement aléa et enjeux

Aléa	Faible ou nul	Moyen	Fort
Enjeux			
Non	Non Concerné	Précaution	Danger
Oui	Précaution	Précaution	Danger

Prévention des risques naturels majeurs

Zonage étudié au niveau du bassin de risque et appliqué à l'échelle communale

Prévention des risques naturels majeurs

Zonage réglementaire du risque assorti d'un règlement définissant par zone les règles d'urbanisme :

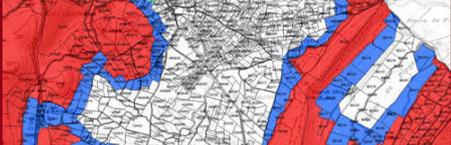
Zone de danger (rouge) Constructions nouvelles interdites	Zone de précaution (bleue1) Constructions isolées interdites	Zone de précaution (bleue2) Constructions avec aménagements individuels	Zone Blanche Constructions non réglementées

Prévention des risques naturels majeurs

7.1 Les PPRN

7. Prise en compte des risques par la commune

Carte de zonage réalisée par la DDTM à partir de la carte d'aléa.
 Zonage réalisé à la parcelle cadastrale (si possible ...).
 Cohérence des surfaces unitaires par zones (petite zone englobée dans une grande zone différente).
 Bande tampon de protection autour de la zone de danger.
 Prise en compte des modifications pérennes de l'aléa (signalées et constatées avant l'approbation définitive).



Prévention des risques naturels majeurs

7.2 Les autres cas

7. Prise en compte des risques par la commune

Hors PPRN, les documents d'urbanisme doivent permettre de contrôler le développement de l'urbanisation dans les zones exposées à un risque important, inondation ou feu de forêt.

Le rôle des services de l'Etat

Prévention des risques naturels majeurs

7.2 Les autres cas

7. Prise en compte des risques par la commune

1 Le PAC (porter à connaissance) : en amont de la démarche en fournissant les éléments de connaissance des risques naturels majeurs sur le territoire de la commune

2 Avis de synthèse : en fournissant un avis sur le projet avant approbation, en vérifiant la cohérence de l'ouverture de nouvelles zones urbanisées par rapport aux zones identifiées "à risque".

3 Contrôle de légalité sur les documents d'urbanisme qui ne prennent pas suffisamment en compte le risque identifié

Prévention des risques naturels majeurs

7. Le risque majeur « Incendie de forêt »

Quelles utilisations de la carte d'aléa ?

Prévention des risques naturels majeurs

7. Le risque majeur « Incendie de forêt »

Département de l'Hérault
Aléa Incendie de Forêt - 2009

5 classes d'aléa Incendie de forêt – Etude 2009

Prévention des risques naturels majeurs

7. Le risque majeur « Incendie de forêt »

3 classes d'aléa Incendie de forêt – Etude 2009

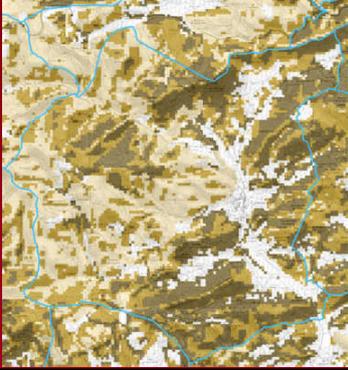
Prévention des risques naturels majeurs

7. Le risque majeur « incendie de forêt »

CABRIERES :
Carte d'aléa
fournie à la
commune :

Quelle
utilisation ?

Quelles
conséquences ?



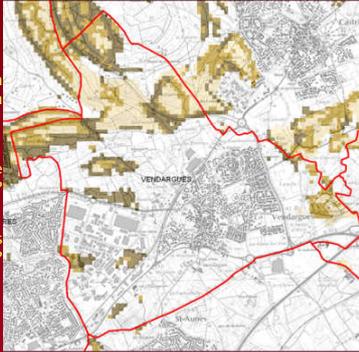
Prévention des risques naturels majeurs

7. Le risque majeur « incendie de forêt »

VENDARGUES :
Carte d'aléa
fournie à la
commune :

Quelle
utilisation ?

Quelles
conséquences ?



Prévention des risques naturels majeurs

7. Le risque majeur « incendie de forêt »

SAINT-PONS :
Carte d'aléa
fournie à la
commune :

Quelle
utilisation ?

Quelles
conséquences ?



Prévention des risques naturels majeurs

7. Le risque majeur « incendie de forêt »

Enjeux \ Alea	Nul	Faible	Moyen	Fort
Absents	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Faibles (constructions sans habitat)	Constructible	Constructible	Constructibilité conditionnelle	Inconstructible
Forts (habitations)	Constructible	Constructibilité conditionnelle	Constructibilité conditionnelle	Inconstructible

Prévention des risques naturels majeurs

7. Prise en compte des risques par la commune

7.2 Les autres cas

La défendabilité des constructions 

- ① Accessibilité
- ② Réserve en eau
- ③ Maîtrise du combustible

Prévention des risques naturels majeurs

7. Prise en compte des risques par la commune

7.2 Les autres cas

La défendabilité des constructions 



Prévention des risques naturels majeurs

La défendabilité des constructions 

Voie ouverte à la circulation publique normalisée à moins de 100 mètres de l'entrée de la construction



① Accessibilité

Prévention des risques naturels majeurs

La défendabilité des constructions 

Poteau d'incendie normalisé à moins de 150 mètres de l'entrée de la construction



② Réserve en eau

Prévention des risques naturels majeurs

La défendabilité des constructions 

Débroussaillage et maintien en état débroussaillé sur une profondeur de 50 mètres de la construction



③ Maîtrise du combustible

7. Prise en compte des risques par la commune

7.2 Les autres cas

7. Prise en compte des risques par la commune

7.2 Les autres cas

7. Prise en compte des risques par la commune

7.2 Les autres cas

Prévention des risques naturels majeurs

7.2 Les autres cas

7. Prise en compte des risques par la commune

La vulnérabilité des constructions 

① Densité des constructions
② Mesures constructives
③ Maîtrise du combustible

Prévention des risques naturels majeurs

7.2 Les autres cas

7. Prise en compte des risques par la commune

La vulnérabilité des constructions 

Proscrire l'habitat isolé ou diffus, préférer l'habitat groupé, plus facilement défendable



① Densité des constructions

Prévention des risques naturels majeurs

7.2 Les autres cas

7. Prise en compte des risques par la commune

La vulnérabilité des constructions 

Utiliser des matériaux moins inflammables, peu combustibles et résistants au passage de l'incendie



② Mesures constructives

Prévention des risques naturels majeurs

7.2 Les autres cas

7. Prise en compte des risques par la commune

La vulnérabilité des constructions 

Compléter le débroussaillage, prévoir des plantations d'essences plus résistantes au feu



③ Maîtrise du combustible

Prévention des risques naturels majeurs

7.2 Les autres cas

7. Prise en compte des risques par la commune

L'article R-111.2 du Code de l'urbanisme 

① Pouvoirs du Maire
② Contrôle de légalité par le préfet

Prévention des risques naturels majeurs

8. Les pouvoirs de police du maire

Le Maire et ses pouvoirs de police